

# CSVVA - tarifs saison 2020



## 1. Vol d'initiation en planeur

|   | Pour tous, selon gabarit |
|---|--------------------------|
| <b>Vol Découverte Planeur</b> : décollage au treuil (vol d'environ 30 minutes). | 120 €                    |
| <b>Vol Découverte Premium</b> : vol d'environ 1h.                               | 190 €                    |
| <b>Vol Découverte Voltige</b> : 15 min de remorqué + 5 min de voltige.          | 200                      |

## 2. Découverte du vol à voile

| Formule <b>Pack Découverte 6 jours</b> (consécutifs ou non)  | +25 ans  | -25 ans |
|--|----------|---------|
| La formule inclut : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adhésion annuelle au club et les frais de gestion pour 6 jours de vol,</li> <li>• Licence-assurance FFVVP,</li> <li>• Vols avec initiateur ou instructeur et jusqu'à 2 décollages au treuil par jour.</li> </ul> <i>En option Manuel du pilote (40 €), Carnet de vol (13 €)</i>   | 760 €    | 610 €   |
| <b>Licence/assurance fédérale</b> (souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur). Elle couvre toutes les activités au sol pendant 6 jours. Couvre l'activité vol pour 6 jours de vol. Il est possible par la suite de l'étendre pour la saison complète.  | Inclus   | Inclus  |
| Formule <b>Stage de 2 semaines</b>   | +25 ans  | -25 ans |
| <b>Stage de 2 semaines</b> - La formule inclut : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adhésion au club et les frais de gestion pour la saison,</li> <li>• Les vols avec un instructeur et jusqu'à 2 décollages par jour, pendant les 14 jours,</li> <li>• Le carnet de vol (document officiel pour relever les vols effectués).</li> </ul> | 1200 €   | 950 €   |
| <b>Licence/assurance fédérale obligatoire</b> (souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur). Elle couvre toutes les activités au sol et en vol pour la saison complète. Le prix indiqué est un prix moyen. Le prix varie suivant la couverture « individuelle accident » choisie.                                      | 163,54 € | 84,18 € |

## 3. Membres permanents, seniors et juniors : tarifs de base

| <i>Les membres <b>permanents</b> volent à l'année au CSVVA. Ils bénéficient à ce titre de tarifs adaptés à leur activité, de l'école de début aux vols de performance. Les planeurs privés banalisés ou basés paient le tarif de mise en l'air « membre permanent ».</i> |                 |  |                  |               |                         |              |
|--|-----------------|--|------------------|---------------|-------------------------|--------------|
|  | Inscription     |  | Activité vol     |               |                         | Licence FFVP |
|  | Cotisation club | Participation aux frais de gestion (1) | Heure de vol (2) | Treuillée (3) | Centième remorquage (4) |              |
| <b>+25 ans</b>   | 60 €            | 440,00 € (-50,00 €)                    | 27,10 €          | 13,5 €        | 2,50 €                  | 163,54€      |
| <b>-25 ans</b>   | 60 €            | 308,00 € (-35,00 €)                    | 21,68 €          | 10,80€        | 1,90 €                  | 84,18 €      |
| (1) Réduction de 50 € ou 35 € (selon l'âge) pour une inscription avant le 31/01  |                 |  |                  |               |                         |              |
| (2) Prix de base - un coefficient est appliqué selon le planeur. Facturation maximale de 5h par vol.   |                 |  |                  |               |                         |              |
| (3) Si la durée du vol est inférieure à 9 mn, le prix de la treuillée est réduit de 25%  |                 |  |                  |               |                         |              |
| (4) Minimum 8 centièmes  |                 |  |                  |               |                         |              |
| <b>N.B. Le compte vol doit toujours avoir un solde positif d'un minimum de 60€</b>   |                 |  |                  |               |                         |              |

## 4. École de pilotage : apprendre et progresser, forfait « LÂCHER »

| Formule jusqu'au lâcher  | +25 ans  | -25 ans |
|--|----------|---------|
| <p><b>La formule inclut un kit complet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'adhésion au club et les frais de gestion en membre permanent pour la saison.</li> <li>La documentation pédagogique (manuel du pilote de planeur), le carnet de vol (document officiel pour relever les vols effectués).</li> </ul> <p><b>Elle concerne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'activité illimitée jusqu'au « lâcher solo » : tous les vols en double commandes avec un instructeur sur ASK13, décollages au treuil inclus ! Pour un lâcher solo en moins de 30h, gratuité des treuillées et vols en solo sur planeurs « aiglon » jusqu'à épuisement de ce quota horaire.</li> </ul> <p><b>Le forfait est valable jusqu'au 31/12 de la saison pour laquelle il a été souscrit. Comme la licence fédérale, il peut être souscrit dès le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente.</b></p> | 1744 €   | 1 363 € |
| <b>Licence/assurance fédérale obligatoire (L)</b>  | 163,54 € | 84,18 € |

(L) La licence est souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur. Elle couvre toutes les activités au sol et en vol pour la saison complète. Le prix indiqué est un prix moyen. Le prix varie suivant la couverture « individuelle accident » choisie.

## 5. Vers la qualification campagne : formule « PERFECTIONNEMENT »

| Formule perfectionnement - extension campagne   | +25 ans  | -25 ans |
|---|----------|---------|
| <p><b>Adaptée à une activité après le lâcher solo et vers le brevet SPL complet, la formule inclut :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'adhésion au club, les frais de gestion pour la saison, en membre permanent</li> <li>Le forfait comprend (1) : 40h de vol (2), 20 treuillées, 200 centièmes (2h) de remorquage.</li> </ul> <p><b>Elle concerne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En école, tous les planeurs biplaces.</li> <li>En solo, tous les planeurs « aiglon » et « standard » (2).</li> </ul> <p><b>Souscription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Souscrite à partir du 1<sup>er</sup> janvier, cette offre peut être souscrite deux fois après le lâché solo.</li> </ul> <p><b>La formule est valable jusqu'au 31/12 de l'année de souscription et non remboursable.</b></p> | 1983€    | 1555€   |
| <b>Licence/assurance fédérale obligatoire</b>   | 163,54 € | 84,18 € |
| <p>(1) Si l'un des seuils est atteint, le tarif standard est applicable par la suite <i>sur le poste concerné</i>. Par exemple, si le premier seuil atteint est celui des heures de vol, possibilité de voler au-delà à l'heure de vol, ou au forfait confirmé, ou à la vélicarte. Simultanément, les forfaits treuillées et remorquage sont utilisables si leurs seuils ne sont pas atteints.</p> <p>(2) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5<sup>ème</sup> heure.</p>   |          |         |

## 6. Forfaits « CONFIRMÉ(E) »

| Formule 45h ou 90h  | +25 ans             | -25 ans             |
|---|---------------------|---------------------|
| <p><b>Elle concerne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les « heures de vol ». Pas les frais d'adhésion, de gestion, et de mise en l'air, pour un membre permanent.</li> </ul> <p><b>Souscription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre alternative à la vélicarte : réduction supérieure à la vélicarte, mais non reportable d'une année à l'autre. (1)</li> </ul> <p><b>Le forfait valable jusqu'au 31/12 de l'année de souscription et non remboursable.</b></p> | Forf. 45h<br>976 €  | Forf. 45h<br>780 €  |
|   | Forf. 90h<br>1707 € | Forf. 90h<br>1366 € |
| <b>Licence/assurance fédérale obligatoire : (L)</b>   | 163,54 €            | 84,18 €             |
| <p>(1) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5<sup>ème</sup> heure.</p>  |                     |                     |

## 7. Formule « vélicarte » : heures de vol prépayées

| Vélicarte 22 heures  | +25 ans | -25 ans |
|--|---------|---------|
| Réservée aux membres permanents, elle concerne les heures de vol.<br>Moyennant un paiement d'avance, elle offre un tarif avantageux : pour l'achat d'une vélicarte au tarif de 20 heures de vol standard, 22 heures sont créditées. La vélicarte n'est pas remboursable.<br>Le bénéfice de la vélicarte est réservé à son seul titulaire.<br>Lorsque la vélicarte est épuisée (1), les vols sont facturés selon les tarifs de base.<br><b>Si des heures « vélicarte » restent disponibles au 31/12, le solde est transféré l'année suivante.</b> | 542 €   | 433 €   |
| (1) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5 <sup>ème</sup> heure.   |         |         |

## 8. Compléments tarifs

### ○ Heures de vol planeur – coefficients

Les planeurs sont classés en 3 catégories, selon leurs performances, leur valeur de remplacement, les pilotes auxquels ils se destinent. Un coefficient est appliqué aux prix de l'heure de vol (hdv). Les heures de vol sont facturées ou décomptées de la vélicarte ou du forfait du membre.

|  |     | Vol solo |         | Vol en école |         | Vol mutuel                        |
|--|-----|----------|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|  |     | Coeff.   | Tarif   | Coeff.       | Tarif   |                                   |
| <b>Planeurs "Aiglon" :</b><br>• Monoplaces : Ka8, ASK18, ASK23<br>• Biplaces : ASK13, ASK21  | +25 | 0,8      | 21,68 € | 1            | 27,10 € | Chaque place :<br>0,5 x hdv solo  |
|  | -25 |          | 17,34 € |              | 21,68 € |                                   |
| <b>Planeurs « Standard » : (tarif de base : hdv)</b><br>• Monoplces : Pégase, LS4, LS6B, ASW20<br>• Biplaces : Janus C, duo-discus, ASH25. | +25 | 1        | 27,10 € | 1            | 27,10 € | Chaque place :<br>0,75 x hdv solo |
|  | -25 |          | 21,68 € |              | 21,68 € |                                   |
| <b>Planeurs Perfo :</b><br>• LS6C, Ventus 2C, ASW27  | +25 | 1,3      | 35,23 € |              |         |                                   |
|  | -25 |          | 28,18 € |              |         |                                   |
| Heures gratuites au-delà de la 5 <sup>ème</sup> heure.   |     |          |         |              |         |                                   |

### ○ Forfaits remorquage

En cas de file d'attente importante au décollage treuil, le chef de piste peut activer le « forfait de remorquage Pylône » (700m QNH dans le premier secteur). Il est au même prix qu'une treuillée.

### ○ Dépannages (planeurs club uniquement)

|             |   |
|-------------|---|
| Vache Route | Avec véhicule club : 0,70 € par km avec un minimum de 15 €.                         |
| Vache Air   | Annecy (29 cts), Albertville (27 cts), Sallanches (55 cts). Autres = tarif standard |

### ○ Membres stagiaires, seniors et juniors

Les membres **stagiaires** sont des pilotes qui fréquentent le CSVVA occasionnellement. A l'exception de la cotisation, les tarifs qui s'appliquent à eux sont majorés par rapport à ceux des membres permanents. Ils ne peuvent pas bénéficier de la vélicarte. Les planeurs extérieurs paient le tarif de mise en l'air « stagiaire », indépendamment du statut de leur pilote. Heures gratuites au-delà de la 5<sup>ème</sup> heure.

|                | Inscription     |                                    | Activité vol |           |                     | Licence FFVP annuelle |
|----------------|-----------------|------------------------------------|--------------|-----------|---------------------|-----------------------|
|                | Cotisation club | Participation aux frais de gestion | Heure de vol | Treuillée | Centième remorquage |                       |
| <b>+25 ans</b> | 60 €            | 22,2 € / jour                      | 33,90 €      | 16,88 €   | 3,12 €              | 163,54 €              |
| <b>-25 ans</b> | 60 €            | 15,6 € / jour                      | 27,1 €       | 13,50 €   | 2,50 €              | 84,18€                |

## 9. Accueil planeurs

### ○ Planeurs banalisés

*Les planeurs banalisés sont des machines privées dont les propriétaires ont conclu une convention de mise à disposition aux membres du CSVVA quand ils ne volent pas. Le planeur est hébergé au hangar club toute l'année et a accès à l'atelier du club.*

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Contrat de banalisation annuel | 920,00 € |
|--------------------------------|----------|

### ○ Planeurs privés

| <i>Prestations du CSVVA pour les planeurs stagiaires et/ou basés, sur demande et autorisation du CSVVA.</i> |          |
|---|----------|
| Nuit au hangar  | 7,00 €   |
| Cotisation Planeur Privé Basé*  | 360,00 € |
| Journée atelier (utilisation de l'atelier par un planeur privé non banalisé)                                | 56,00 €  |
| Hivernage simple (planeur en remorque – propriétaire membre du club)  | 250,00 € |

\* Le statut Planeur Privé Basé est accessible aux membres permanents sur demande adressée au CA – Avec cotisation annuelle : tarif décollage pour planeur club et hébergement hivernal – Sans cotisation, tarif planeur extérieur applicable.

## 10. Accueil, hébergement (tarifs indicatifs)

| <i>Le CSVVA accueille ses stagiaires dans un hébergement confortable de 26 lits répartis en une dizaine de chambres.</i> |          |   |  |
|--|----------|---|--|
| <b>Hébergement</b> au B3 (chambre)   |          | La nuitée (draps compris)   | <b>12 €/personne</b> (17 € en période de chauffage, du 01/10 au 30/05) |
| <b>Camping</b>   | Tente    | Journée   | Emplacement <b>2,5 €</b> + 5 € par personne                            |
|  |          | Journée   | Emplacement <b>5 €</b> + 5 € par personne                              |
|  | Caravane | A l'année (pour les membres permanents uniquement, avec accord du CA) | <b>300€</b> - réduction 22€ avant le 31/01                             |

## 11. Notes particulières

- Il appartient au membre de vérifier, avant l'inscription, qu'il satisfait aux exigences minimales :
  - Visite médicale aéronautique ;
  - Engagement à respecter le règlement intérieur ;
  - Autorisation parentale (pour les mineurs).
- Pas de remboursement après inscription, à l'exception de l'avance vol présente sur le compte du membre.
- Forfait 6 jours consécutifs :
  - Possibilité d'évoluer dans la même année vers le "pack lâché", le prix du stage « découverte » étant déduit de celui-ci.
  - Nécessité de souscrire un complément pour la licence-assurance annuelle de la FFVV (voir forfait débutant).
- Parrainage : un membre ayant la qualification emport passager peut emmener un invité pour un vol de découverte. Le tarif biplace circuit est ramené au tarif biplace de base pour les deux premières heures, au-delà la tarification pour 2 places est appliquée.

*Les tarifs du Centre Savoyard de Vol à Voile Alpin sont susceptibles d'être modifiés sans préavis, sur décision du Conseil d'Administration. Les carburants sont notamment sujets à des fluctuations importantes qui impactent le coût des remorqués.*

*Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat les matins de 09H00 à 12H00 du mardi au samedi au 04 79 72 97 19, ou par mail : [secretariat@planeur-challes.fr](mailto:secretariat@planeur-challes.fr).*